

---

**Avec les stratégies locales de conservation des semences traditionnelles, les paysans africains résistent aux multinationales : Cas du Sud-Ouest Bénin  
(Suite et fin)**

Par JINUKUN, Synergie Paysanne et GRAIN

*Que propose la recherche agricole nationale ? (Suite et fin)*

Depuis plusieurs décennies, la sécurité / souveraineté alimentaire est l'obsession de presque tous les gouvernements africains, qui importent des millions de tonnes de denrées alimentaires, ou qui comptent chaque année sur l'aide alimentaire pour nourrir leurs populations. La recherche agricole nationale qui devrait soutenir la sécurité ou la souveraineté alimentaire n'a pas encore fait ses preuves. De ce fait, encore aujourd'hui, la sécurité alimentaire n'est toujours pas atteinte, encore moins la souveraineté alimentaire ; et la crise qui a fait descendre les populations dans les rues du Burkina Faso, du Cameroun, de la Côte d'Ivoire, du Sénégal et du Bénin, pour ne citer que ceux-là, en est la preuve éloquente.

Si la plupart des semences cultivées au Bénin et en Afrique sont des semences locales issues de la domestication des plantes mises à la disposition du pays et de l'Afrique de l'Ouest par la nature comme le palmier à huile, les ignames, le sorgho, ....ou les écotypes des plantes introduites d'autres continents depuis des siècles comme le maïs, le manioc, la mangue,..... nombreuses sont également les variétés améliorées par la recherche agricole nationale ou internationale comme le riz NERICA, le concombre, le maïs DMR, .....Mais force est de reconnaître que si les semences locales sont socialement contrôlées par les communautés locales, ces dernières, tout en acceptant les semences améliorées introduites par la recherche agronomique, résistent à ces nouvelles introductions.

L'on peut citer l'exemple des ignames africaines qui font l'objet de cérémonies rituelles, associées à des « fêtes annuelles » par les différentes communautés qui vivent du Nigeria à la Guinée. Ainsi, les membres de ces communautés ne consomment jamais les nouvelles ignames, tant que les cérémonies n'aient été célébrées. Il en est ainsi depuis la nuit des temps jusqu'à ce jour, et en sera encore ainsi pendant longtemps. Ce sont ces genres de pratiques qui, en plus des pratiques agricoles, assurent l'utilisation durable des ressources génétiques africaines, et les faits quotidiens montrent qu'ils résistent au marché et à la mondialisation. En effet, dans les années 1970, la recherche agronomique a introduit la variété d'igname « florido » de Porto – Rico en Côte d'Ivoire, et par la suite dans d'autres pays de la région comme le Togo et le Bénin. Bien que cette variété dispose d'un pouvoir multiplicateur nettement au – dessus de celui des variétés locales, les récoltes de cette variété ne sont destinées qu'à la commercialisation, et très rarement à la consommation familiale des agriculteurs.

A propos des droits de propriété intellectuelle face aux droits des communautés locales, la recherche agronomique gère actuellement la question, en collaboration avec le Ministère du Commerce et de l'Industrie. C'est ainsi que l'Annexe X de l'Accord de Bangui révisé (en vigueur dans seize pays dont le Bénin) prévoit des dispositions pour la certification des obtentions végétales, c'est-à-dire les variétés améliorées. Elle a été adoptée en 2002, et est entrée en vigueur en 2006. Mais force est de reconnaître que la logique derrière la certification des semences, base de l'agriculture moderne industrielle, est opposée à la logique de l'agriculture paysanne, familiale en Afrique. En effet, si la première met en exergue la monoculture, avec les semences améliorées certifiées ou brevetées (reconnaissance de droits de propriété intellectuelle), la seconde promeut la polyculture, avec la libre circulation de semences locales entre paysans, sans reconnaissance de droits de propriété intellectuelle.

Au niveau international, les entreprises de semences veulent interdire la semence de ferme, et les débats sont toujours en cours, tant à l'Organisation Mondiale du Commerce, à l'Organisation Mondiale de Propriété Intellectuelle comme à la Convention sur la Diversité Biologique. La décision sur la mise en place d'un régime en matière de ressources génétiques est reportée à 2010 (<http://ip-watch.org/weblog/wp-trackback.php?p=274>).

**A propos du maïs amélioré**

L'institut de recherche agricole du Bénin (INRAB) travaille à sa manière avec les paysans pour mettre à leur disposition des semences améliorées. Au nombre des variétés améliorées déjà vulgarisées, le maïs vient en tête et l'on peut citer :

- La variété « Obatampa » qui produit des graines farineuses, après un cycle de 90 jours. Le recoupement de certaines informations permet de penser que cette variété serait améliorée par le projet Sasakawa global 2000, actuellement basé au Ghana.



**Grain de maïs en vente au marché de Glazoué**

- La variété « DMR » (*Downy Mildew Resistant*) améliorée par le CIMMYT dont les grains sont vitreux avec un cycle de 60 à 70 jours. Passé ce délai, ces grains ne peuvent plus être consommés frais, car ils deviennent très durs. De ce fait, il n'est ni bien apprécié par les agriculteurs, ni bien apprécié par les consommateurs. Elle est produite particulièrement dans le Sud – Bénin. Cette variété sélectionnée selon les chercheurs pour augmenter les rendements de maïs, n'a apporté que malheur et désolation.

En effet, ce maïs vitreux est attaqué depuis le champ par le charançon ou le grand capucin introduit au Bénin par l'aide alimentaire. Cet ennemi des récoltes est appelé « broyeur » compte tenu des dégâts qu'il occasionne. Le « DMR », après quatre mois de conservation dans les greniers traditionnels devient de la poudre à plus de 80 %. C'est dire que cette variété est difficile à conserver, car les spathes ne couvrent pas entièrement l'épi. Par ailleurs, au plan de la mouture, la farine obtenue ressemble plus à de la semoule, car le grain est difficile à moudre. De ce fait, les meuniers prisent fortement la mouture. Au plan organoleptique, la pâte de ce maïs est très mal appréciée par les consommateurs. Cependant, les transformatrices l'estiment car l'akassa préparé augmente de volume et leur procure des bénéfices. Par rapport aux variétés locales, le « DMR » résiste plus à la sécheresse.

- La variété « Pozanika » est rustique avec de gros grains très farineux. Son cycle est de 120 jours. Toutes les variétés précitées sont des variétés de maïs à grains blancs. Elle est produite spécifiquement dans le Nord – Bénin. Contrairement au « DMR », le « Pozanika » est plus tendre, mais est aussi difficile à conserver. En effet, pour réussir la conservation des variétés améliorées, il faut utiliser des produits chimiques, l'actelic super, le cypercal, etc... qui constituent de véritables poisons car les paysans n'ont aucune formation sur l'utilisation de ces produits toxiques. De ce fait, aujourd'hui, des paysans utilisent des produits destinés au cotonnier pour la conservation des grains de maïs.
- L'hybride à grains jaune, de petite taille dont le cycle est de 90 jours. Il est plus cultivé au Nord du Bénin, car produit et vulgarisé par le centre de formation rurale d'INA (Nord –Est du Bénin). Riche en gluten, cette variété est très consommée par les populations du Nord – Bénin, et très appréciée des éleveurs de poules pondeuses dans le Sud.

L'expérience a montré que la plupart des variétés améliorées sont surtout cultivées au Nord du pays pour être commercialisées au Sud, où la densité de la population est plus forte. La plupart des populations du Bénin préfèrent consommer les variétés locales, qui sont d'ailleurs cultivées sans engrais, ni pesticides. Pour des raisons non encore élucidées, la vulgarisation des variétés améliorées a été un échec au Sud, où l'on consomme pourtant beaucoup de mets à base de maïs.

Une récente prospection dans les communes de Bimbéréké et Sinendé (Borgou – Nord du Bénin) a permis de comprendre le mode de diffusion de maïs dans cette région. Il s'agit d'un système intensif de production, avec le labour fait soit par des paires de bœufs ou des tracteurs, suivi de l'utilisation d'herbicides après le semis de maïs. Jusqu'en 1990, l'herbicide n'était connu d'aucun paysan de cette localité.

## **Conclusion**

Sans bruit, les agriculteurs du Sud – Ouest du Bénin, comme la plupart des paysans des pays en développement, perpétuent les pratiques agricoles ancestrales, en continuant à échanger les semences entre eux, sans tenir compte des droits de propriété intellectuelle, utilisés par les multinationales pour contrôler les semences. Par ces pratiques, les agriculteurs contribuent à l'atteinte de la souveraineté alimentaire de leurs communautés, et de leurs pays. Il ne fait alors aucun doute que la diversité culturelle, liée à la diversité de l'agroécologie qui caractérise chaque pays, constitue la base pour pérenniser les droits des communautés locales sur leurs ressources génétiques.

---

## **Remerciements**

*Les auteurs tiennent à remercier*

*\* M. Christophe MEGBEDJI, Maire de la commune de Klouékanmè pour sa disponibilité et son engagement pour la promotion de l'agriculture dans sa commune et au Bénin.*

*\*\* Les associations de pêcheurs de Grand-Popo pour leur contribution.*